

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 26 mai 2016

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice pris part	Qui ont à la Déli
--------------------------------------	--------------------------	----------------------

bération

23	23	20
----	----	----

Date de la convocation :

19/05/2016

Date d'affichage :

19/05/2016

MCG/ N° 01

L'an deux mille seize et le 26 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Aline CASTIGLIONE SAURY

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, RICHARD Louis, PAVAN Guillaume, CASTIGLIONE SAURY Aline, THUY Bernard, PIANA BONNAURE Pascale, FOUSSAT Marine, ERRERA Caroline, CERUTTI André, AGNEL Paulette, ARMENGOL Philippe.

Procurations : Marie NORMAND donne procuration à Gérard LANTIN, SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL, Gilles LAUGIER donne procuration à ARMENGOL Philippe, Jérémy CERUTTI donne procuration à André CERUTTI.

Absents : Christine GOTTI, VLASIC Marianne, DUCKIT Serge.

EXTENSION DU CIMETIERE

Par délibération en date du 5 Juin 2014, la commune de Velleron, a décidé la réalisation de l'opération suivante : EXTENSION DU CIMETIERE et d'en confier la maîtrise d'ouvrage mandatée au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux.

Le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux a accepté d'être maître d'ouvrage mandaté par délibération en date du 15 juillet 2014 et s'est engagé à réaliser cette opération au nom et pour le compte de la Commune de Velleron ainsi qu'en assurer le suivi administratif et financier, la Commune de Velleron demeurant seule propriétaire de l'ouvrage.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée (marchés inférieurs à 5 225 000 €) en date du 31/03/2016 par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux, après approbation du DCE, pour la réalisation des travaux. (Approbation par Conseil Municipal en date du 18 février 2016)

Après examen des candidatures et des offres par une commission réunie en Mairie de Velleron, les 27/04/2016 et 12/05/2016, le pouvoir adjudicateur propose aux élus de retenir les entreprises indiquées dans le tableau joint en annexe (cf. annexe 1 : liste des entreprises retenues) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les entreprises retenues par la commission d'ouverture des plis,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le financement de cette opération,
- considérant qu'il est indispensable de réaliser ces travaux,

Après en avoir délibéré

Avec :

4 Voix Contre (Paulette AGNEL, Bernard SENET, Philippe ARMENGOL, Gilles LAUGIER)

2016-023

16 Voix POUR

A la majorité,

La délibération est adoptée.

L'Assemblée dans sa majorité :

- Approuve dans toute sa teneur les marchés après consultation, tel que présentés dans le tableau ci-dessus,
- S'engage à prévoir, au budget principal de la Commune, les crédits lui incombant aux termes de la convention de mandant relative à cette opération,
- charge Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux, mandataire, de signer les marchés avec les entreprises et toutes les pièces subséquentes,
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches et formalités pour l'exécution et le suivi de cet investissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Le Maire,


Michel PONCE.

2016-023

ANNEXE 1 / TABLEAU DES ENTREPRISES RETENUES

EXTENSION DU CIMETIERE

Commune de Veilleron

Commission d'ouverture des plis des 27/04/2016 et 12/05/2016

N° Marché	N° LOT	DESIGNATION	NOMS ADRESSES	Offre Solution de Base HT	Offre Prestation supplémentaire Retenue HT	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
2016-26	1	Terrassements généraux Voirie Maçonnerie Clôtures	SRMV 308, Chemin de Patris 84200 CARPENTRAS	175 000, 00 €	37 410, 00 € <i>(Terrassements voirie zone est)</i>	212 410, 00 €	254 892, 00 €
2016-27	2	Ferronnerie	SE des Ets BARADIAN 968, Route de la Garance ZA Campveires 84310 MORIERES LES AVIGNON	49 710, 00 €	1 000, 00 € <i>(Portillon)</i>	50 710, 00 €	60 852, 80 €
2016-28	3	Aménagements paysagers	LE JARDIN Jacques ROUY 978, Chemin des cris verts 84000 AVIGNON	36 822, 50 €	13 453, 50 €	50 276, 00 €	60 331, 20 €
MONTANT TOTAL				261 532, 50 €	51 863, 50 €	313 396, 00 €	376 075, 20 €

RAPPORT DE PRESENTATION DU MARCHE

EXTENSION DU CIMETIERE

Commune de Velleron

I. OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet les travaux concernant l'opération suivante : EXTENSION DU CIMETIERE pour la Commune de Velleron

Il est prévu une tranche de travaux, Décomposée en 3 lots.

1	TERRASSEMENTS GENERAUX – VOIRIE – MACONNERIE – CLOTURES
2	FERRONERIE
3	AMENAGEMENTS PAYSAGERS

L'estimation prévisionnelle des travaux est évaluée à : 308 596,50 HT (Solution de base)

II. MODE DE PASSATION DE MARCHE

Le marché a été passé suivant la procédure adaptée (articles 28 du C.M.P) *Seuil inférieur à 5 225 000 € HT*

III. DUREE D'EXECUTION DU MARCHE

Le délai d'exécution s'applique à compter de la date fixée par l'Ordre de service prescrivant de commencer les travaux (Acte d'engagement)

Délai global d'exécution des travaux : (Préparation comprise) : 20 semaines.

IV. PRIX

Les prix sont fermes actualisables (C.C.A.P.)

V. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

- Délibération en date du 5 juin 2014 confiant la maîtrise d'ouvrage délégué au SMAEMV ;
- Délibération en date du 18 février 2016 approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- Publication d'un AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
 - au TPBM (format résumé)
 - sur le site www.marches-publics.info/ : le 31 mars 2016
- Date limite de remise des offres fixée au lundi 25 mars 2016 à 17 heures
- Réunions de la commission d'ouverture des plis : Mercredi 27 avril 2016 à 11 heures et jeudi 12 mai 2016 à 15 heures.

VI. OUVERTURE DES PLIS

Le récépissé de dépôt mentionne la réception de 10 plis dont :

- 10 plis reçus conformes dans le délai
- 0 pli reçus hors délai

2016 - 023

LOT 1 : TERRASSEMENTS GENERAUX – VOIRIE – MACONNERIE - CLOTURES

Estimation du lot HT :

Solution de base	206 926,50 €
Prestation supplémentaire éventuelle : (Terrassement voirie Est)	38 880, 00 €

5 entreprises ont soumissionné pour ce lot.

Après ouverture des enveloppes, les 5 entreprises demeurent en compétition pour ce lot.

Après examen de l'offre par la commission d'ouverture des plis, et conformément aux critères de sélection des offres du règlement de consultation,

Et après négociation et analyse complémentaire de l'offre par le maître d'œuvre sur proposition de la commission d'ouverture des plis, l'offre de l'entreprise **SRMV de Carpentras** est jugée "économiquement la plus avantageuse".

La commune de Velleron par délibération en date du **26 Mai 2016** a entériné ce choix et chargé Monsieur le Président du Syndicat mixte de signer le marché n° **2016-26** passé avec l'entreprise **SRMV – Agence Colas Midi Méditerranée – BP 70115 – 308 Chemin de Patris – 84204 CARPENTRAS Cedex** et qui s'élève à la somme de :

	Montant HT	Montant TTC
Solution de base	175 000, 00 €	35 000, 00 €
Prestation supplémentaire Eventuelle : Renforcement voirie Est	37 410, 00 €	7 482, 00 €
TOTAL LOT 1	212 410, 00 €	42 482, 00 €

LOT 2 : FERRONNERIE

Estimation du lot HT :

Solution de base	54 970, 00 €
Prestation supplémentaire 1 (Portillon)	1 200, 00 €
Prestation supplémentaire 2 (Automatisme portillon)	880, 00 €

1 entreprise a soumissionné pour ce lot.

Après ouverture des enveloppes, l'entreprise demeure en compétition pour ce lot.

Après examen de l'offre par la commission d'ouverture des plis, et conformément aux critères de sélection des offres du règlement de consultation,

Et après vérification, analyse complémentaire de l'offre par le maître d'œuvre sur proposition de la commission d'ouverture des plis, l'offre de l'entreprise **BARADIAN de Morières les Avignon** est jugée "économiquement la plus avantageuse".

2016-023

La commune de Velleron par délibération en date du 26 Mai 2016 a entériné ce choix et chargé Monsieur le Président du Syndicat mixte de signer le marché n° 2016-27, passé avec l'entreprise **BARADIAN Serge – 84310 Morières les Avignon** et qui s'élève à la somme de :

	Montant HT	Montant TTC
Solution de base	49 710, 00 €	9 942, 00 €
Prestation supplémentaire : Portillon	1 000, 00 €	200, 00 €
Total Lot 2	50 710, 00 €	10 142, 00 €

LOT 3 : AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Estimation du lot HT :

Solution de base	46 700,00 €
Prestation supplémentaire 1 (Irrigation)	19 200, 00 €

5 entreprises ont soumissionné pour ce lot.

Après ouverture des enveloppes, les 5 entreprises demeurent en compétition pour ce lot.

Après examen de l'offre par la commission d'ouverture des plis, et conformément aux critères de sélection des offres du règlement de consultation,

Et après vérification, analyse complémentaire de l'offre par le maître d'œuvre sur proposition de la commission d'ouverture des plis, l'offre de l'entreprise **LE JARDIN Jacques Rouy d'Avignon** est jugée "économiquement la plus avantageuse".

La commune de Velleron par délibération en date du 26 Mai 2016 a entériné ce choix et chargé Monsieur le Président du Syndicat mixte de signer le marché n° 2016-28 passé avec l'entreprise **LE JARDIN – Jardin Jacques Rouy sise 978, Chemin des cris verts 84000 AVIGNON** et qui s'élève à la somme de :

	Montant HT	Montant TTC
Solution de base	36 822, 50 €	44 187, 00 €
Prestation supplémentaire : Irrigation	13 453, 50 €	16 144, 20 €
Total Lot 3	50 276, 00 €	60 331, 20 €

Fait à Velleron, le

**Le pouvoir adjudicateur
Le Maire**

Michel PONCE